

drapeau que les électeurs du comté lui avait confié ; il a transporté ce drapeau à un autre parti sans le consentement de ceux qui le lui avait mis entre les mains.

En 1892, lorsque M. Mercier était au pouvoir à Québec, l'honorable député de Bellechasse le défendait de toutes ses forces. Il l'a ainsi défendu jusqu'aux élections générales, et ce n'est qu'après ces élections qu'il lui a tourné le dos, lorsque M. Mercier ne pouvait plus lui donner ni faveur, ni patronage, ni provisions. Je lui ai offert, en 1892, d'aller dans le comté de Bellechasse discuter toutes ces questions, et l'honorable député m'avait promis qu'après la session il viendrait me rencontrer dans son comté. Mais il n'a pas eu le courage de venir. Aujourd'hui, je lui donne de nouveau rendez-vous et l'on verra s'il aura le courage de venir cette fois essayer d'expliquer sa conduite. Malgré ses provocations, je lui dirai, ce n'est pas le temps ni le lieu de laver son linge sale ; mais cette besogne sera faite, je le lui promets.

L'honorable député me défie de prouver que son nom ait été mêlé à quelque *boddlage*. L'honorable député oublie donc ce que ses amis du jour et les journaux du parti conservateur ont dit et écrit. Il n'a qu'à référer au *Courrier du Canada* et à la *Minerve* de cette époque et il y verra que pas un jour, pas une semaine ne se passait sans que ces journaux vinssent à parler du député de Bellechasse et du montant de patronage que lui avait valu son appui donné au parti libéral et au gouvernement-Mercier.

L'honorable député a aussi parlé de sa campagne au Nord-Ouest, des attaques auxquelles il a été en butte parce qu'il avait défendu le drapeau de Sa Majesté. Il nous a dit que dans cette campagne sa conduite n'avait pas été celle d'un lâche. Je défie l'honorable député de trouver la moindre accusation portée contre lui par mon parti à propos de sa campagne au Nord-Ouest. S'il veut savoir qui l'a accusé en cette circonstance, je le référerai à l'honorable maître général des Postes, car c'est lui qui a porté les accusations les plus fortes contre l'honorable député. C'est l'honorable ministre qui peut lui donner le certificat qu'il cherche à avoir. Sans doute que le maître général des Postes le lui donnera, car il a dû lui avoir pardonné le passé à raison de sa soumission d'aujourd'hui. L'honorable député lui baise maintenant les pieds, et il est prêt à faire ses affaires, grandes ou petites, nettes ou sales.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir que je voulais enregistrer mon protest contre les paroles de l'honorable député. Je crois être l'écho de tous mes honorables amis, de ce côté-ci de la chambre et des électeurs de la province de Québec, en lui demandant dans son propre intérêt de ne pas soulever en toute occasion ces questions de scandales et de *boddlage*.

Avant de parler comme il le fait il devrait remettre le mandat du comté de Bellechasse parce qu'il ne représente plus en cette chambre les principes des électeurs de ce comté. Ils l'ont élu comme libéral et depuis, il a changé de parti et abandonné la politique approuvée par la majorité de ses électeurs.

Qu'il garde donc le silence sur ces questions de prétendus scandales, car il est à sa propre connaissance que ces accusations de *boddlage* et de scandales sont fausses. Il sait que lorsque des commissions appelées *P'ti Bancs* ont été installées

pour faire le procès du gouvernement-Mercier, ses amis d'aujourd'hui ont cherché partout des preuves pour établir ces accusations de *boddlage*, mais n'en ont trouvé aucune. Et quelle était, M. l'Orateur, l'avocat qui, devant la Commission Royale et les *P'ti Bancs*, a défendu le gouvernement-Mercier : sinon l'honorable député de Bellechasse lui-même. Voilà les faits, et en terminant j'accuse devant cette Chambre et devant le pays, l'honorable député d'avoir laissé le parti libéral lorsque ce parti n'avait plus de piastres à lui donner ou à lui faire gagner, pour se rapprocher du parti conservateur là où sont les faveurs, le patronage et les provisions. (Texte.)

M. BELLEY : Le débat qui a lieu maintenant est certainement d'un grand avantage, car il a pour effet de faire connaître à la Chambre une foule de choses que nous, électeurs de la province de Québec, nous connaissions bien, mais que les autres membres de cette Chambre ne connaissaient pas aussi bien que nous. Ces choses jusqu'à présent ont été niées par les membres de l'opposition, mais ce soir l'honorable député de Montmagny (M. Choquette) est venu admettre devant cette Chambre et devant ce pays que réellement l'argent provenant du scandale de la Baie des Chaleurs a été employé pour faire les élections des candidats libéraux en 1891.

Il prétend que mon honorable ami, le député de Bellechasse, n'aurait pas été élu s'il n'avait pas eu pour l'aider l'argent que lui fournissait le parti libéral, grâce au scandale de la Baie des Chaleurs. Il est donc admis que cet argent est bel et bien allé dans le fonds de corruption du parti libéral, et l'honorable député de Bellechasse, qui était alors candidat supporté par le gouvernement-Mercier et par l'honorable chef de l'opposition, doit avoir eu aussi une certaine part de cet argent, puisqu'il devait être distribué pour l'avantage des candidats du parti libéral dans la province de Québec. Voilà le raisonnement qu'il a fait. L'honorable député de Montmagny (M. Choquette) en a reçu sa part, je suppose, comme l'honorable député de Bellechasse, au dire au moins du député de Montmagny, a reçu lui-même la sienne. Je défie l'honorable député...

M. CHOQUETTE : Je n'ai jamais dit que l'argent avait été donné pour les élections et que cet argent provenait de l'affaire de la Baie des Chaleurs. J'ai dit que si scandale il y avait eu, il avait dû en avoir sa part, mais je n'ai jamais dit...

M. BELLEY : Voici ce que l'honorable député a dit : l'honorable député de Bellechasse a été élu grâce à l'argent de la Baie des Chaleurs, et je le défie d'affirmer le contraire devant cette Chambre. Je le défie de nier avoir dit que l'honorable député de Bellechasse a été élu grâce à l'argent provenant du scandale de la Baie des Chaleurs. Il a admis devant cette Chambre et devant le pays, par ses propres paroles, que l'argent de la Baie des Chaleurs a servi à assurer l'élection des députés libéraux en....

M. CHOQUETTE : M. l'Orateur....

M. BELLEY : En 1891. En conséquence l'honorable député a déclaré devant cette Chambre.....

M. CHOQUETTE : L'honorable député de Chicoutimi me fait dire des choses que je n'ai pas dites. J'ai dit :....

Plusieurs VOIX : A l'ordre, à l'ordre.